DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 novembre 2024,

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	18	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - CATHALA Nicole - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco -NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Patricia KESZNER à Magali NEGRE
Secrétaire de séance : Jérémy ALQUIER

OBJET : **AUGMENTATION DE LA QUOTITE DU TEMPS DE TRAVAIL (27.21H à 28h)**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe permanent à temps non complet (27.21 heures hebdomadaires) et d'augmenter cette durée à 28h par semaine.

En effet, les heures effectuées en sus permettront à l'agent de faire des heures de ménage pendant les vacances scolaires à l'école privée Ste Marie St Joseph.

Le Conseil, après en avoir délibéré

Décide de porter, à compter du 1er janvier 2025, de 27.21 heures (temps de travail initial) à 28 heures (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe.

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le Maire

Jérôme CROS

Le secrétaire de séance : Jérémy ALQUIER

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 11 décembre 2024
Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 12 décembre 2024